

L'objectif affiché de l'ordonnance du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations est de rendre le droit des obligations plus attractif, plus simple et plus lisible. Il tend à le moderniser, mais aussi à codifier de nombreux acquis jurisprudentiels.

Si l'ordonnance ne vise que le droit commun des contrats, sa portée ne peut être appréciée qu'à l'aune des contrats spéciaux, au sein desquels la vente immobilière occupe une place particulière. La formation, le contenu, l'exécution comme l'extinction de ce contrat sont appelés à être modifiés. Mais quelle sera l'ampleur de cette réforme : s'agira-t-il d'évolutions ou de révolutions ?

L'ambition de cette journée d'étude est de confronter les visions des universitaires et des praticiens sur les évolutions concrètes des volets majeurs de cette réforme sur la vente immobilière.

Direction scientifique :

Christelle Coutant-Lapalus
Maître de conférences, HDR, Université de Bourgogne
christelle.coutant-lapalus@u-bourgogne.fr

Inscriptions :

Secrétariat du CREDESPO
UFR Droit, Sciences économiques et politique (DSEP)
4, bd Gabriel, 21000 Dijon
Tél. : 03-80-39-53-63
martina.mayer-perreau@u-bourgogne.fr

Pour les notaires et collaborateurs de notaires :

Institut des métiers du Notariat
2 B Avenue de Marbotte, 21000 Dijon
Mme Françoise Roche
imn-dijon@notaires.fr

En partenariat avec les Editions EDILAIX et l'Institut des Métiers du Notariat.

La réforme du droit des obligations : Quelles (r)évolutions pour la vente immobilière ?

Jeudi 16 juin 2016

Campus de l'Université de Bourgogne
Amphithéâtre Eicher
Pôle AAFE

Journée validée au titre de la formation continue pour les notaires et les avocats



9h **Accueil des participants**
V. Thomas, Maître de conférences, HDR, Doyen de l'UFR DSEP, Université de Bourgogne

9h15 **Propos introductifs**
A. Bénabent, Agrégé des facultés de droit, Avocat aux Conseils

MATINEE

Sous la Présidence de Monsieur le Professeur A. Bénabent

9h45 **Les évolutions relatives aux avant-contrats**
A. Etienney de Sainte Marie, Professeur à l'Université Paris XIII

10h15 **Les évolutions relatives à la validité du contrat**
C. Coutant-Lapalus, Maître de conférences, HDR, à l'Université de Bourgogne

10h45 **Pause**

11h10 **Les évolutions relatives au contenu du contrat**
M. Bourassin, Professeur à l'Université de Paris-Ouest Nanterre La Défense

11h40 **Table ronde – Discussions** en présence de M. Gilles Rouzet, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Maître Cholet, Président du Conseil régional des notaires, Maître Lhéritier, Représentante du Barreau de Dijon, M. Millet, Président de la région FNAIM Bourgogne.

12h10 Déjeuner (Buffet)

APRES-MIDI

Sous la Présidence de Monsieur le Professeur H. Périnet-Marquet

14h00 **Les évolutions relatives aux effets du contrat**
A.-S. Courdier-Cuisinier, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

14h30 **Les évolutions relatives à l'inexécution du contrat**
O. Gout, Professeur à l'Université de Lyon 3-Jean Moulin

15h00 **Les évolutions relatives à l'extinction du contrat**
S. Grataloup, Maître de conférences, HDR, Université de Lyon 3-Jean-Moulin

15h30 **Pause**

15h45 **Table ronde - Discussions** en présence de M. Gilles Rouzet, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Maître Cholet, Président du Conseil régional des notaires, Maître Lhéritier, Représentante du Barreau de Dijon, M. Millet, Président de la région FNAIM Bourgogne.

16h15 **Propos conclusifs**
H. Périnet-Marquet, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
